

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le déménagement de Madame Gaëlle CHARLET – 6 résidence Claude Monet - 62380 LUMBRES

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit résidence les Impressionnistes sur les 3 emplacements face à l'entrée du bâtiment Claude Monet du **Vendredi 18 Juillet 2025 à 08h00 au Dimanche 20 Juillet 2025 à 06h00.**

Article 2 : La mise en place des barrières sera réalisée par les Services Techniques.

Article 3 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame Gaëlle CHARLET,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 09 juillet 2025
Le Maire,

Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **10** **JUIL.** 2025

